

**NORMES  
D'ENTRAÎNEMENT DE LA FORCE AFRICAINE EN  
ATTENTE**

## TABLE DES MATIÈRES

CHAP	TITRES	Pages
I.	INTRODUCTION	2
II.	BUT	2
III.	DÉFINITIONS	3
IV.	ORIENTATIONS GÉNÉRALES DANS LES OPÉRATIONS DE SOUTIEN DE LA PAIX	3
V.	FORMATION EN MATIÈRE DES OPÉRATIONS DE SOUTIEN DE LA PAIX : GÉNÉRALITÉS	3
VI.	FORMATION ÉLÉMENTAIRE AU SOUTIEN DE LA PAIX À L'INTENTION DU PERSONNEL ET DES UNITÉS	5
VII.	FORMATION ÉLÉMENTAIRE AU SOUTIEN DE LA PAIX À L'INTENTION DES OFFICIERS D'ÉTAT-MAJOR ET SPÉCIALISTES DES PLANELM	8
VIII.	FORMATION ÉLÉMENTAIRE AU SOUTIEN DE LA PAIX À L'INTENTION DES COMMANDANTS ET DES OFFICIERS D'ÉTAT-MAJOR DE NIVEAU BRIGADE (ACTIVITÉS DE LA FAA)	10
IX.	FORMATION DE SOUTIEN DE LA PAIX AXÉE SUR LA MISSION À L'INTENTION DU PERSONNEL ET DES UNITÉS	11
X.	FORMATION DE SOUTIEN DE LA PAIX AXÉE SUR LA MISSION À L'INTENTION DES PLANELM ET DES ÉTATS-MAJORS DE BRIGADE	12
XI.	FORMATIO AU SOUTIEN DE LA PAIX DANS LA ZONE D'OPÉRATION	12
XII.	PROGRAMME ANNUEL TYPE D'ENTRAÎNEMENT AU SOUTIEN DE LA PAIX	14
XIII.	PRINCIPES GÉNÉRAUX D'ÉVALUATION ET DE VALIDATION	14

## **I. INTRODUCTION**

Conformément à l'article 13 du protocole de Conseil de Paix et de Sécurité, la FAA est composée de brigades régionales multinationales, de militaires, de policiers et de civils, basés dans leur pays d'origine, à haut niveau de préparation, prêts à être déployés rapidement dans le cadre d'opérations de soutien de la paix (OSP). L'un des aspects les plus importants de cette capacité d'intervention rapide est la formation du personnel et des unités qui font partie des Brigades régionales dédiées à la FAA. Bien que la formation au soutien de la paix soit une responsabilité nationale, le personnel et les unités que fournit chaque pays à la FAA doivent être en mesure de fonctionner dans un environnement multinational et de coopérer entre elles, aussi bien qu'avec des contingents d'autres pays, l'ONU, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et les organisations non gouvernementales.

La formation est répartie en trois grandes étapes :

- La formation élémentaire au soutien de la paix
- La formation au soutien de la paix axée sur les missions, leur planification et la préparation opérationnelle (entraînement préalable au déploiement);
- La formation au soutien de la paix spécifique dans la zone d'opération ou sur le théâtre d'opérations (*détaillé en infra*).

Quant à la formation spécifique aux missions de soutien de la paix elle doit être dispensée avant le départ pour la zone de la mission. Enfin, des formations pourront être organisées dans la zone de la mission en fonction de la situation opérationnelle. Cette formation doit être donnée au cours des périodes calmes pour actualiser et appliquer les connaissances acquises au cours de la formation préalable à la mission.

Les pays contributeurs de troupes doivent donner la formation nécessaire à leur personnel militaire avant le déploiement dans la zone de la mission en raison de la courte période de préparation. On reconnaît que, dans certains cas, les pays contributeurs ne seront peut-être pas en mesure, pour diverses raisons, de fournir toute la formation nécessaire. Dans la mesure du possible, toute lacune en matière de formation doit être comblée dès que possible après le déploiement des troupes. Pour ce faire, il est important qu'au moment où un contingent ou une unité se joint à une opération de soutien de la paix un rapport clair sur sa disponibilité soit fait à l'échelon supérieur, conformément aux instructions permanentes d'opération (IPO) de la FAA.

La FAA élabore et valide un certain nombre de manuels et documents sur le soutien de la paix. Ces derniers décrivent les connaissances et techniques requises dans ce domaine.

*Il est précisé que le scénario 6 (intervention à haut niveau de violence) n'est pas abordé dans le présent document.*

## **II. BUT**

Le présent document fournit des orientations aux REC/régions, en ce qui concerne la préparation opérationnelle et la formation des personnels affectés aux unités, aux PLANEM et aux Brigades de la FAA.

La formation et l'entraînement concernant les opérations de soutien de la paix (OSP) sont une responsabilité régionale assumée par les États membres. Le présent document fournit un cadre d'uniformisation des objectifs sur la formation et l'entraînement de base en matière de soutien de la paix. Il ne prescrit aucun programme de formation défini, mais en décrit les caractéristiques.

### **III. DÉFINITIONS**

Au sens large, les opérations de soutien de la paix sont des opérations multifonctionnelles servant à maintenir ou à rétablir la paix dans des zones de conflit, au moyen du déploiement de forces multinationales composées de personnels militaires, de policiers et de civils.

### **IV. ORIENTATIONS GÉNÉRALES DANS LES OPÉRATIONS DE SOUTIEN DE LA PAIX**

Le personnel qui participe aux opérations de Maintien de la Paix a besoin d'utiliser toutes ses compétences qui n'ont été nécessairement acquises dans le cadre usuel militaire policier ou civil. Ainsi la formation de Maintien de la Paix est une formation spécialisée qui est un complément pour le militaire, le policier ou le civil.

Certaines des différentes opérations de soutien à la Paix ont des tâches spécifiques auxquelles les membres de la FAA ont besoin de s'entraîner. Elles comprennent les éléments suivants :

#### **La PREVENTION des CONFLITS**

1. L'Alerte rapide
2. La Surveillance
3. La Réforme du secteur de formation et de sécurité
4. Le Déploiement préventif
5. Sanctions et Embargos

#### **Les OPÉRATIONS de MAINTIEN DE LA PAIX**

1. Observation et Suivi
2. Supervision de Cessez-le-feu
3. Force d'interposition
4. Assistance Transitoire

#### **CONSOLIDATION DE LA PAIX**

1. Assistance aux réfugiés et personnes déplacées
2. DDR
3. Sécurisation des élections

#### **Les OPÉRATIONS HUMANITAIRES**

1. L'Assistance Humanitaire
2. La Protection des Droits Fondamentaux
3. Les Désastres et les calamités naturelles

### **V. LA FORMATION EN MATIÈRE D'OPÉRATIONS DE SOUTIEN DE LA PAIX - GÉNÉRALITÉS**

Les personnels qui participent aux opérations de soutien de la paix doivent utiliser des connaissances qu'ils n'acquièrent pas nécessairement dans le cadre de l'instruction militaire habituelle. Aussi, la formation au soutien de la paix est une formation spécialisée qui s'ajoute à l'instruction militaire/police/civile de base.

Les connaissances et principes de base en matière de soutien de la paix sont les mêmes pour toutes les opérations de soutien de la paix. Les principes sont les suivants : consentement des belligérants impliqués dans le conflit, impartialité, et utilisation minimum de la force (règles d'engagement » RDE) en conformité avec le mandat de la Force. Le comportement du personnel – fermeté quant au respect du mandat confié, impartialité réelle et apparente, utilisation d'une force minimale uniquement lorsque cela est nécessaire – est le mot clé.

La gamme d'instruments permettant de réagir à différents types de conflits offre une certaine latitude. Afin d'améliorer l'interopérabilité dans un environnement multinational et d'accroître la capacité de coopération avec des contingents d'autres pays, la FAA a divisé la formation au soutien de la paix en trois étapes. Chaque étape intervient en complément de l'instruction militaire habituelle et deux d'entre elles, avant la participation à des missions de soutien de la paix. Les deux premières étapes sont de la formation commune à l'ensemble du personnel et des unités, à laquelle s'ajoute de la formation particulière à l'intention des spécialistes. La troisième étape est une formation donnée aux individus et aux unités se trouvant dans la zone de la mission.

*La première étape* constitue la formation élémentaire (*STM 1*) au soutien de la paix que les membres du personnel, les unités et les spécialistes doivent tous recevoir, peu importe l'opération ou la mission de

soutien de la paix à laquelle ils participent. Cette première étape fournit aux unités et aux spécialistes les connaissances, les connaissances et les techniques générales exigées pour les opérations de soutien de la paix. La formation liée à la première étape peut être donnée bien avant que les intéressés ne prennent part à une opération et elle devrait être terminée avant que la mission ne soit annoncée.

*La deuxième étape* consiste en de la formation axée sur la mission (STM 2), c'est-à-dire qui s'applique à une mission de soutien de la paix particulière. Cette formation doit être donnée en plus de la formation élémentaire lorsque la mission, son mandat, les règles d'engagement (RDE) en vigueur et les tâches à accomplir sont connus. La formation au soutien de la paix axée sur la mission doit être donnée avant le départ et doit être enrichie par de la formation continue pendant le déploiement dans la zone d'opération.

Enfin, *la troisième étape* est la répétition et l'application, au cours des premières semaines dans la zone d'opération, de la formation reçue avant la mission. Elle devrait être suivie d'exercices interarmées et intégrés, supervisés par le commandement de la FAA.

#### **a. Formation élémentaire au soutien de la paix :**

##### 1) Formation élémentaire au soutien de la paix à l'intention de l'ensemble du personnel et des unités.

Quel que soit le type d'opération de soutien de la paix, il existe des connaissances, des connaissances et des techniques de base que l'ensemble du personnel et des unités doit posséder. Les éléments y relatifs sont répertoriés dans le CD-rom /UNDPKO niveau STM1.

##### 2) Formation élémentaire au soutien de la paix à l'intention des officiers d'état-major

En plus de la formation élémentaire commune, les spécialistes et les officiers d'état-major doivent recevoir une formation axée sur leurs fonctions particulières. Les éléments y relatifs sont répertoriés dans le CD-rom/UNDPKO niveau STM2.

##### 3) Formation élémentaire au soutien de la paix à l'intention des commandants et des officiers d'état-major au niveau de la Brigade

Les commandants (unités autonomes) et les officiers d'état-major (de niveau brigade et bataillon) doivent s'entraîner ensemble de façon à être en mesure de fonctionner dans un environnement multinational et de coopérer avec des contingents d'autres pays, l'ONU, le HCR, le CICR et les organisations non gouvernementales.

#### **b. Formation au soutien de la paix axée sur la mission**

##### 1) Formation au soutien de la paix axée sur la mission, à l'intention de l'ensemble du personnel et des unités.

Il est nécessaire de donner à l'ensemble du personnel et des unités une formation au soutien de la paix conforme à la mission à accomplir.

##### 2) Formation au soutien de la paix axée sur la mission, à l'intention des états-majors (Brigades et PLANELM).

Les spécialistes doivent recevoir, dans leur domaine d'expertise, une formation qui s'applique à la mission particulière à laquelle ils participent.

#### **c. Formation dans la zone d'opération :**

##### 1) Formation à l'intention des individus et des unités.

Afin de maintenir le niveau d'efficacité du personnel et de l'unité dans son ensemble, il est important de répéter et de compléter la formation donnée avant la mission,

##### 2) Instruction collective.

Afin de créer une force de soutien de la paix solide et efficace, il est important d'effectuer des exercices au niveau de l'unité et des exercices collectifs conformément aux ordres d'opération (état de préparation opérationnelle, EVASAN, renforcement, etc.).

##### 3) Policiers et civils

Aussitôt arrivés dans la zone d'Opération les policiers et les civils reçoivent une formation spécifique Adaptée à la situation sur le terrain.

## VI. LA FORMATION ÉLÉMENTAIRE AU SOUTIEN DE LA PAIX À L'INTENTION DU PERSONNEL ET DES UNITÉS.

Afin d'améliorer l'interopérabilité entre les unités qui font partie de la FAA, laquelle est composée essentiellement de personnel venant de différentes régions, il est d'une importance capitale d'avoir une base commune en matière de formation.

Par formation élémentaire au soutien de la paix, on entend la formation donnée dans le cadre du programme de formation national qui s'ajoute à l'instruction militaire habituelle.

Il est recommandé aux pays qui fournissent des troupes à la FAA de s'assurer que le personnel et les unités qui prennent part aux opérations de soutien de la paix possèdent toutes les connaissances, les connaissances et les techniques de base requises en matière de soutien de la paix. Les pays participants doivent régulièrement faire un rapport sur leur niveau d'entraînement à leur PLANELM. Ce rapport sera transmis à l'échelon supérieur conformément aux procédures de la FAA.

La formation élémentaire au soutien de la paix à l'intention de l'ensemble du personnel et des unités comporte les trois grands domaines suivants :

- a. Connaissances fondamentales**
- b. Comportements (attitudes)**
- c. Connaissances et techniques en matière de soutien de la paix**

Les objectifs de formation de ces trois domaines sont les suivants :

### **a. Connaissances fondamentales**

En tant que parties intégrantes d'une force de soutien de la paix, le personnel et les unités doivent acquérir des connaissances fondamentales qui ont trait au concept et à la nature des opérations de soutien de la paix et ce, afin de mieux comprendre les diverses composantes qui influent sur la mission, à savoir :

#### 1) La nature des opérations de soutien de la paix

(Cf. le document Doctrine de la FAA)

#### 2) Les tâches humanitaires dans le cadre du soutien de la paix

L'ONU, le HCR, le CICR et les organisations non gouvernementales et les concepts propres aux opérations de soutien de la paix

#### 3) Différence entre les opérations militaires et les opérations de soutien de la paix

La formation vise à donner des connaissances appropriées à l'ensemble du personnel et des unités sur les organisations internationales, l'organisation du pays hôte et les organisations non gouvernementales.

#### 4) Contexte juridique d'une mission de soutien de la paix type

Le but de la formation est de faire comprendre à l'ensemble du personnel et des unités le contexte juridique d'une mission de soutien de la paix type, notamment le statut juridique de la force et du personnel.

### **b. Comportements**

La formation vise à donner à l'ensemble du personnel et des unités des connaissances et des aptitudes leur permettant de se comporter, dans un environnement international, comme une force fiable et impartiale. Le personnel sera influencé directement et indirectement par ses instructeurs en ce qui a trait à l'adoption des attitudes exigées.

La formation porte principalement sur les éléments suivants :

#### 1) Fiabilité

Le but de la formation est de sensibiliser le personnel au fait qu'un comportement fiable de la part de chaque personne est un élément important du soutien de la paix.

#### 2) Impartialité

Le but de la formation est de sensibiliser le personnel au fait que l'impartialité, conformément au mandat, est l'un des éléments cruciaux des opérations de soutien de la paix.

### 3) Visibilité

Le but de la formation est de sensibiliser le personnel au fait que la visibilité est l'un des principaux objectifs éléments de la réalisation des opérations de soutien de la paix. Il est notamment important de lui faire comprendre le but et les principes de la visibilité.

### 4) Utilisation minimum de la force

Le but de la formation est d'enseigner au personnel que l'utilisation de la force n'est pas en soi un. A travers sa formation individuelle et collective, le personnel et l'encadrement doivent comprendre qu'on ne doit jamais utiliser plus de force qu'il n'est nécessaire et raisonnable.

## **c. Connaissances et techniques en matière de soutien de la paix**

La formation vise à fournir au personnel et aux unités les connaissances et les aptitudes nécessaires afin qu'ils se conduisent en faisant appel aux connaissances, techniques et procédures opérationnelles s'appliquant aux opérations de soutien de la paix.

Les connaissances nécessaires sont :

#### 1) Protection personnelle

Le but de cette formation consiste à enseigner au personnel les notions élémentaires de secourisme et de médecine préventive.

#### 2) Gestion du stress

Le but de cette formation est de sensibiliser le personnel aux causes du stress et de lui apprendre à en reconnaître les symptômes afin qu'il soit en mesure de fournir les premiers soins aux victimes de stress.

#### 3) Sensibilisation aux mines, aux dispositifs explosifs et aux pièges

Le but de cette formation est de sensibiliser le personnel à la menace que constituent les mines, les bombes, les explosifs et les pièges et à lui enseigner les procédures de détection, de reconnaissances, de marquage et de signalement.

#### 4) Sensibilisation aux médias et aux relations publiques

Le but visé est d'informer le personnel des exigences en matière de relations avec les médias et de relations publiques, sur la nécessité de respecter les consignes pour escorter les délégations de presse, et notamment pour tout ce qui a trait à la sécurité.

#### 5) Confiscation d'armes, de munitions et d'explosifs

Le but de cette formation est de s'enseigner au personnel les savoir-faire pour manipuler, confisquer et comptabiliser les armes, les munitions, les explosifs, etc.

#### 6) Application du Droit des conflits armés et du Droit International Humanitaire (DIH)

Le but de cette formation est d'enseigner au personnel les règles de respect du DIH et du droit des conflits armés (DCA) au sein d'une opération de soutien de la paix (Exemple : le traitement des détenus).

#### 7) Communication

Le but de cette formation est d'enseigner aux officiers, aux sous-officiers et à certains soldats les connaissances de base en matière de communication, l'utilisation des équipements téléphoniques et radio ainsi que le respect des procédures de radiocommunication en phonie.

#### 8) Techniques de négociation et de médiation

Le but est d'enseigner aux officiers et aux sous officiers les techniques de base en matière de négociation et de médiation.

#### 9) Formation linguistique

Le but de cette formation est d'accroître l'interopérabilité. Les unités doivent être en mesure d'assurer la liaison avec le système de commandement et de contrôle au sein de la zone d'opération et de communiquer sur les réseaux radio, avec d'autres contingents et les échelons supérieurs en utilisant la langue de travail de la mission.

Les langues employées pendant l'opération sont les langues officielles de l'UA.

#### 10) Fonctions au poste d'observation

Le but est d'enseigner au personnel comment établir, organiser et équiper un poste d'observation, remplir de façon indépendante les fonctions d'observation et de compte-rendu, de jour comme de nuit, prendre part aux fonctions de poste d'observation au sein d'un réseau. Le personnel doit se familiariser avec les principes des tâches qui lui incombent, ainsi que sur les liaisons à entretenir avec l'unité/la compagnie d'appartenance, les unités adjacentes et les patrouilles. En outre, le personnel doit être capable d'établir des postes d'observation fixes aussi bien que mobiles et temporaires, notamment savoir en déterminer l'emplacement, les construire et les défendre.

#### 11) Fonctions aux postes de contrôle

Le but de cette formation est de s'assurer que le personnel est en mesure d'établir des postes de contrôle et des barrages routiers et d'y remplir les fonctions nécessaires.

12) Fonctions de sentinelle

Le but visé est de former le personnel à remplir les fonctions requises au sein d'une force pour assurer la garde et la sécurité du camp, effectuer des patrouilles de surveillance et s'occuper de postes de contrôle de la circulation. Le personnel doit notamment être capable d'appliquer les principes concernant les fonctions de sentinelle et d'agir de façon indépendante en tant que garde du camp, garde de sécurité et sentinelle.

13) Patrouille

Le but de cette formation est d'entraîner le personnel et les unités à prendre part aux patrouilles motorisées ou pédestres et de s'assurer que les unités sont en mesure de constituer différents types de patrouilles. Il faut entre autres que le personnel développe la capacité de respecter les principes et les techniques de la patrouille, d'aider à dresser des rapports et d'aider à organiser des postes d'observation renforcés. Il doit aussi comprendre clairement les missions de la patrouille, les principes de sa composition et la réalisation des tâches, notamment leur sécurité rapprochée.

14) Fouilles

Le but visé est d'amener les commandants et le personnel à comprendre la nécessité d'une fouille et à l'obligation de l'effectuer conformément aux ordres reçus. Cela comprend les fouilles statiques et mobiles et peut aussi inclure la recherche de personnel (dans les situations de prise d'otages) ainsi que les fouilles de personnel, de véhicules et d'immeubles ou d'infrastructures.

15) Identification

Le but visé consiste à enseigner au personnel l'utilisation correcte des insignes et pièces d'identité de l'UA, des Régions, de l'ONU et des autres organisations.

16) Passage des lignes

Le but visé est d'enseigner au personnel et aux unités les procédures opérationnelles relatives au franchissement des lignes (entre les unités), des frontières et des zones.

17) Escorte

Le but visé est d'enseigner au personnel les techniques d'escorte de convois, de réfugiés, de personnel et de dignitaires.

18) Sécurité des forces

Le but visé est d'entraîner le personnel à assurer leur propre sécurité, celle de la force, tout en accomplissant des tâches de soutien de la paix.

19) Fortifications

Le but visé est de donner au personnel des exemples de constructions simples et de lui montrer comment utiliser adéquatement les matériaux.

20) EVASAN

Le but visé est de fournir au personnel des connaissances suffisantes de toutes les procédures courantes de demande et de conduite d'une évacuation sanitaire.

21) Surveillance mobile

Le but visé est d'entraîner le personnel à effectuer une surveillance mobile en s'efforçant particulièrement d'appuyer les patrouilles pédestres ou motorisées.

Les principaux buts de la surveillance mobile sont:

- empêcher les troupes d'user de violence envers la population civile,
- protéger la propriété privée.

22) Utilisation des hélicoptères

Le but visé est de former le personnel à organiser une aire de pose pour les hélicoptères, et de lui enseigner les connaissances de base et les règles de sécurité en ce qui concerne le transport du personnel ou du matériel.



## VII. LA FORMATION ÉLÉMENTAIRE AU SOUTIEN DE LA PAIX À L'INTENTION DES OFFICIERS D'ÉTAT-MAJOR ET DES SPÉCIALISTES DES PLANELM

Les spécialistes qui participent aux opérations de soutien de la paix occupent des fonctions qui exigent des connaissances particulières. Leur formation doit être donnée en plus de la formation élémentaire reçue par l'ensemble du personnel et des unités.

Le présent chapitre traite de la formation élémentaire au soutien de la paix que doivent recevoir les officiers d'état-major et les spécialistes, quel que soit le type de l'opération ou de la mission à laquelle ils participent. Cette formation est donnée dans le cadre du programme de formation nationale et s'ajoute à la formation élémentaire aux opérations de soutien de la paix destinée à l'ensemble du personnel et des unités. Le but visé est de permettre aux officiers d'état-major et aux spécialistes d'acquérir des connaissances et des connaissances nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

Il est recommandé que les pays qui fournissent des troupes à la FAA s'assurent que les officiers d'état-major et les spécialistes désignés aux opérations de soutien de la paix possèdent les connaissances et les connaissances de base nécessaires en la matière. Ces derniers doivent faire des rapports réguliers sur le niveau de préparation atteint à l'échelon supérieur.

Cette formation à l'attention des officiers d'état-major et des spécialistes concerne :

- Tous les officiers d'état-major,
- Les officiers des services
- Les officiers de liaison
- Les officiers d'information et attachés de presse militaires
- Les policiers et personnels judiciaires

Les objectifs de chaque formation sont les suivants :

### **a. Pour tous les officiers d'état-major**

Cette catégorie comprend tous les officiers qui serviront au sein d'un état-major multinational/international de la FAA (PLANELM).

La formation vise à permettre à ces officiers de comprendre les aspects suivants et d'effectuer les tâches qui s'y rapportent :

- 1) Le travail d'état-major et la coopération dans un environnement international/multinational, y compris les connaissances en communication et une connaissance fonctionnelle des techniques de négociation et de médiation.
- 2) Les procédures d'état-major et d'administration de la FAA.
- 3) La coopération civile et militaire, ainsi que la liaison et certains aspects de la coopération entre le personnel militaire et le personnel civil.
- 4) Tous les autres aspects administratifs de travail d'état-major de la FAA/de l'ONU, notamment les procédures logistiques de base.
- 5) Compréhension des systèmes de commandement et de contrôle, les procédures de planification et les techniques de rédaction d'ordres.

### **b. Pour les officiers des différents bureaux (B/G/J):**

En plus des objectifs de formation fixés pour l'ensemble du personnel d'état-major, les objectifs suivants ont été établis à l'intention des officiers des services. Cette catégorie regroupe tous les officiers qui s'occuperont de différentes questions concernant les bureaux au sein de l'état-major multinational/international de la FAA.

Le but visé est de former les officiers des bureaux sur les aspects suivants :

#### G1 / officiers d'administration

- 1) Compréhension des procédures internationales et nationales concernant la comptabilité financière et budgétaire.
- 2) Organisation et conduite de commissions d'enquête et règlement des contentieux.
- 3) Établissement du protocole et du cérémonial et organisations de visites de haut niveau.
- 4) Compréhension des procédures de l'UA, de l'ONU et des procédures nationales en matière d'administration du personnel (rapports, remplacement, rapatriements, blessures, maladies, etc.).

#### G2 / officiers de renseignement

- 1) Recueil et traitement de l'information.
- 2) Procédures de renseignement sur l'environnement.

#### G3 / officiers opérations

- 1) Planification de la formation en matière de soutien de la paix axée sur la mission.
- 2) Planification de la formation dans la zone d'opération.
- 3) Compréhension et rédaction des RDE et des divers niveaux d'autorisation.

#### G3 / officiers du génie :

- 1) Préventions sur le danger des mines;
- 2) Engins artisanaux de destruction
- 3) Franchissement
- 4) déminage

#### G4 / officiers logistique

- 1) Compréhension approfondie des procédures de l'UA, de l'ONU en ce qui concerne les tâches logistiques (approvisionnement, mouvements, maintenance, gestion des ressources, etc.).
- 2) Compréhension approfondie du système « Wet Lease/Dry Lease » (location avec service ou sans service).  
Compréhension des plans de déploiement et de retrait des équipements appartenant aux contingents.

#### G4 / officiers chargés du contrôle des mouvements

- 1) Gestion du transport et des mouvements militaires et civils (terre, mer et air), tâches liées aux convois, procédures de franchissement des frontières et celles liées aux impôts et droits de douane applicables aux opérations de soutien de la paix.
- 2) Connaissances des principes courants pour l'organisation des services de transport (personnel et matériel) dans le cadre des opérations de soutien de la paix.
- 3) Documentation liée aux moyens de transport utilisés dans le cadre des opérations.
- 4) Procédures de soutien des opérations et de soutien de l'homme.

#### G5 / officiers responsables de la coopération civilo-militaire (COCIMIC)

- 1) Être en mesure de donner aux officiers d'état-major et aux officiers subordonnés des directives, des conseils d'orientation stratégique ainsi que les informations relatives aux actions civilo-militaires (ACM).
- 2) Être en mesure d'aider les autres services pour l'appui des opérations ACM et leur mise en oeuvre.
- 3) Être en mesure de travailler au sein d'un Centre de coordination des actions civiles humanitaires.
- 4) Établir le plan de la brigade pour les actions ACM.

#### G6 / officiers des systèmes de communications et d'informatique de commandement (SCIC)

- 1) Connaissances des règles, écoutes et normes internationales concernant les télécommunications et les technologies.
- 2) Connaissances de la technologie des télécommunications de base et d'un savoir-faire sur les technologies des SIC.
- 3) Procédures internationales et procédures de l'UA, de l'ONU s'appliquant aux transmissions électroniques.

### **c. Officiers de liaison détachés**

Cette catégorie comprend tous les officiers de la FAA qui assurent la liaison entre la FAA et les factions belligérantes ou avec les organisations internationales et les organisations non gouvernementales dans la zone d'opération. Le but visé est de former les officiers de liaison notamment en ce qui concerne les aspects suivants :

- 1) Négociation et médiation;
- 2) Collecte et traitement de l'information;
- 3) Observation et présentation de rapports;
- 4) Relations avec les médias conformément à la politique de communication de la FAA avec la presse et les médias.
- 5) Capacité de prendre conscience des problèmes civilo-militaires, de les traiter et de les régler au sein du PANELM en collaboration avec les officiers subordonnés concernés.
- 6) Relations avec les interprètes et les traducteurs

### **d. Officiers d'information et attachés de presse militaires**

Cette catégorie regroupe les officiers qui traitent avec la presse et les médias au sein de l'état-major de la FAA.

Le but visé est de former les officiers d'information et attachés de presse militaires en ce qui concerne les aspects suivants :

- 1) Connaissances de la presse internationale et locale et des pratiques professionnelles des médias.
- 2) Compréhension des procédures à suivre pour traiter avec la presse conformément à la politique de la FAA concernant la presse et l'information (procédures de l'ONU, de l'UA et procédures nationales).
- 3) Compréhension des procédures liées à un programme d'information destiné à la force de soutien de la paix.

#### **e. Conseillers juridiques (LEGAD)**

Cette catégorie comprend les officiers qui s'occupent de questions juridiques particulières au sein de l'état-major de la FAA.

Le but visé est de donner de la formation aux juristes militaires pour ce qui a trait aux aspects suivants :

- 1) Capacité de conseiller le commandant en ce qui concerne l'application du droit international, notamment le droit des conflits armés (DCA) et le droit national relatif aux opérations de soutien de la paix, la mise à disposition d'une interprétation et de conseils liés au mandat, aux RDE, à la Convention sur le statut des forces (SOFA), aux traités et aux autres accords internationaux.
- 2) Capacité de participer à la rédaction des plans d'opération (OPLAN) et des RDE ainsi que d'évaluer les aspects et les conséquences juridiques liées au DCA et aux autres questions juridiques.
- 3) Capacité de participer à la formation relative aux RDE et au DCA.
- 4) Coordonner le plan d'opération avec la composante Police de l'état major interarmées.
- 5) Un module de formation spécifique pour les officiers de Police/Gendarmerie, doit être organisé au sein des formations de spécialités.

### **VIII. LA FORMATION ÉLÉMENTAIRE AU SOUTIEN DE LA PAIX À L'INTENTION DES COMMANDANTS ET DES OFFICIERS D'ÉTAT-MAJOR AU NIVEAU DE LA BRIGADE (ACTIVITÉS DE LA FAA)**

Le rendement et l'efficacité de la FAA dépendent de la connaissance de chaque soldat et le degré de formation atteint au niveau de l'unité dans le pays d'appartenance. Afin d'améliorer l'interopérabilité, la coopération et la capacité de déploiement rapide au sein de la FAA, il est très important que de la formation soit donnée au niveau des brigades.

Le présent chapitre porte sur la formation élémentaire au niveau des brigades. Cette formation est destinée aux commandants (d'unités autonomes) et aux officiers d'état-major (de niveau brigade et bataillon). Cette formation est donnée dans le cadre du programme de formation international de la FAA et s'ajoute à la formation élémentaire au soutien de la paix donnée à l'échelle nationale.

La formation élémentaire au soutien de la paix à l'intention des commandants et des officiers d'état-major au niveau des brigades comporte les quatre grands volets suivants :

- Conférences et séminaires à l'intention des commandants de structures
- Conférences à l'intention des officiers des bureaux
- Formation d'état-major
- Exercices de poste de commandement (CPX)

Les objectifs de la formation de ces quatre volets sont :

- 1) Améliorer l'interopérabilité opérationnelle au sein de la FAA
- 2) Diffuser les IPO/SOP et les concepts dans l'ensemble de l'organisation de la FAA
- 3) Uniformiser les procédures d'état-major
- 4) Améliorer le travail d'état-major et la coopération dans un environnement multinational
- 5) Uniformiser les procédures radio et de communication
- 6) Comprendre et maîtriser la chaîne de commandement et de contrôle
- 7) Comprendre et maîtriser la coopération civilo-militaire
- 8) Comprendre et maîtriser les aspects administratifs de la FAA
- 9) Comprendre et maîtriser le système logistique au sein de la FAA

## **IX. LA FORMATION AU SOUTIEN DE LA PAIX AXÉE SUR LA MISSION À L'INTENTION DU PERSONNEL ET DES UNITÉS**

Cette formation particulière a trait aux exigences spécifiques de la mission de soutien de la paix à laquelle s'apprête à participer le personnel. Elle est donnée dans le cadre du programme de formation nationale et s'ajoute à la formation élémentaire au soutien de la paix à l'intention de l'ensemble du personnel et des unités.

La formation au soutien de la paix axée sur la mission doit être suivie avant le départ et elle peut être complétée et enrichie au besoin au moyen d'une formation continue dans la zone d'opération.

La formation au soutien de la paix axée sur la mission comprend les trois grands volets suivants :

- Connaissances fondamentales
- Comportement
- Enseignement de techniques liées au soutien de la paix

Les objectifs de la formation de ces trois volets sont les suivants :

### **a. Connaissances fondamentales**

Partie intégrante d'une force de soutien de la paix, le personnel et les unités doivent acquérir des connaissances fondamentales concernant le concept et la nature propres de la mission à laquelle ils participent.

Le but visé est de donner à l'ensemble du personnel et des unités la formation sur :

#### 1) Contexte géopolitique

La formation vise à transmettre au personnel des connaissances utiles concernant les aspects historiques, culturels et politiques du conflit, notamment de l'information sur la composition ethnique de la population et une connaissances de base de la langue, de la culture, des habitudes et des croyances et pratiques religieuses dans la zone d'opération.

#### 2) Environnement de la mission

Le but de la formation est de transmettre au personnel des connaissances fondamentales au sujet du terrain, de la topographie, du climat et de l'infrastructure de la zone d'opération. En outre, la formation permettra d'acquérir des connaissances sur les organisations internationales et non gouvernementales travaillant dans la zone d'opération. Enfin, la formation doit comprendre des séances d'information sur les factions belligérantes et les autres parties impliquées dans le conflit. Elle permet de faire le point sur la situation opérationnelle et l'administration civile de la zone d'opération.

#### 3) Mandat de la mission et concepts d'opération

La formation vise à faire comprendre au personnel le mandat de la mission, les concepts d'opération, les règles d'engagement, la convention sur le statut des forces (SOFA) et les lois locales. Elle vise aussi entre autres de le sensibiliser à tout différend possible avec les factions belligérantes au sujet de ce mandat et doit sensibiliser pleinement le personnel à l'organisation et au déploiement de la force de soutien de la paix.

#### 4) Procédures opérationnelles permanentes / SOP

La formation vise à faire en sorte que le personnel soit parfaitement au courant des procédures opérationnelles permanentes et des autres directives pertinentes, notamment les plans annexes et les plans d'urgence (dont les plans d'évacuation, etc....) aux niveaux respectifs de commandement, dans la zone de la mission.

#### 5) Identification des équipements

La formation vise à donner au personnel des connaissances devant leur permettre de se familiariser avec les armes, les mines, les véhicules et l'équipement utilisés dans la zone de la mission, afin de les reconnaître.

#### 6) Formation linguistique

La formation vise à renforcer la formation linguistique de base.

### **b. Comportement**

Le but consiste à former le personnel et les unités dans les domaines des relations avec la population civile, les autorités militaires et civiles locales. En outre, la formation vise à ce que le personnel respecte les traditions, la culture ainsi que les croyances et pratiques religieuses de la population locale et des autres nations participantes.

### **c. Enseignement des techniques liées au soutien de la paix**

Le but et les objectifs de cette formation sont axés sur les techniques liées au soutien de la paix. Avant de fixer les objectifs, les commandements et les états-majors doivent analyser de façon approfondie la situation et le contexte opérationnels dans la zone d'opération et adapter en conséquence la formation.

La partie de la formation axée sur la mission qui touche les techniques liées au soutien de la paix doit principalement porter sur les aspects suivants :

- 1) Briefings administratifs conformément aux règles et procédures nationales et celles de la force (bien-être, rémunération, indemnités, congés, demandes de remboursement, assurances).
- 2) Systèmes d'établissement de rapports dans le cadre de la mission, notamment les cartes, les formulaires, etc.
- 3) Formation relative à l'utilisation de l'équipement distribué dans la zone d'opération (véhicules, appareil de communication, les générateurs d'électricité... La formation porte entre autres sur la conduite de véhicule dans des conditions difficiles et la connaissance des habitudes et règlements locaux en matière de conduite automobile.
- 4) Sensibilisation à la sécurité et aux procédures de sécurité.
- 5) La vie sur la zone d'opération. La formation axée sur la mission concernant les techniques liées au soutien de la paix doit aussi comprendre les éléments suivants :
  - Santé et hygiène.
  - Procédures d'évacuation des pertes et d'évacuation sanitaire.
  - Techniques de survie.
  - Conduite à adopter après la capture et en situation de prise d'otages.

## **X. FORMATION AU SOUTIEN DE LA PAIX AXÉE SUR LA MISSION À L'INTENTION DES PLANELM ET ETATS-MAJORS DE BRIGADE**

Cette formation concerne l'acquisition des connaissances des exigences spécifiques de la mission à laquelle l'état-major participe. Il s'agit de la formation donnée dans le cadre du programme fixé par la FAA en plus de la formation axée sur la mission qui s'adresse à l'ensemble du personnel et des unités.

En règle générale, la formation au soutien de la paix axée sur la mission à l'intention des états-majors de la FAA devra être dans la mesure du possible reçue avant le départ. Elle peut être complétée et enrichie par une formation continue dans la zone d'opération.

Le présent chapitre concerne le personnel d'état-major suivant :

- les officiers d'état-major
- les officiers des bureaux
- les officiers de liaison
- les officiers d'information et attachés de presse militaires
- les conseillers juridiques

Le G3 doit extraire les aspects pertinents traités dans les chapitres 5 et 6 du présent document et s'en servir au cours des briefings et des exercices pratiques portant sur les connaissances et les objectifs de formation respectifs qui s'appliquent à l'état-major, ainsi que s'assurer qu'ils sont liés aux conditions particulières de la mission. Il faut notamment fournir au personnel d'état-major des connaissances spécifiques au sujet des organisations internationales et non gouvernementales représentées dans la zone d'opération afin d'améliorer la coopération avec ces organisations.

## **XI. FORMATION AU SOUTIEN DE LA PAIX DANS LA ZONE DE MISSION**

Cette formation complète la formation nationale préalable à une mission. Elle a pour but consolider et de rendre plus efficace une force de soutien de la paix. Elle commencera ainsi au niveau du poste de commandement et se prolongera jusqu'aux exercices d'unité, qui seront suivis par des exercices collectifs.

Le volume de formation fournie dépend de la situation opérationnelle. Il est important de s'entraîner pendant les périodes calmes et aussi quand la situation est tendue, pour faire une démonstration de force sans provocation.

Il est indispensable qu'à son arrivée dans la zone d'opération, chaque contingent ou unité soit en mesure d'indiquer clairement au commandant de la force (COMFORCE), le niveau de formation qu'il/elle a reçu, conformément aux procédures de la FAA.

La formation au soutien de la paix dans la zone de la mission comprend les trois grands volets suivants :

- Instruction individuelle
- Formation à l'intention des unités
- Instruction collective

Les objectifs de cette formation sont :

#### **a. Instruction individuelle**

L'instruction individuelle dans la zone de la mission est une responsabilité de chaque contingent. Il faut établir des plans et des programmes hebdomadaires, définir le but de la formation et superviser cette dernière. Les connaissances de base en soutien de la paix doivent être **mises à jour**, et la formation axée sur la mission doit être enrichie.

Les quelques exemples de sujets ci-dessous mentionnés peuvent être intégrés à la formation :

- RDE : Utilisation de la force
- Missions aux Postes d'Observation (PO) et aux Postes de Contrôle (PC)
- Patrouilles
- Tirs réels
- Identification des milices et des armes
- Maniement des armes (familiarisation avec les nouvelles armes)
- Sensibilisation aux mines
- Soins et EVASAN d'urgence
- Exercices avec hélicoptères
- Travaux de construction
- Lecture de cartes / Utilisation du système de localisation par GPS

#### **b. Formation à l'intention des unités**

La formation à l'intention des unités dans la zone d'opération est une responsabilité du contingent et est coordonnée par la FAA. Il faut établir des plans et des horaires, définir le but de la formation et superviser cette dernière. Les connaissances de base en matière soutien de la paix doivent être **mises à jour**, et la formation préalable à la mission doit être enrichie.

La formation à l'intention des unités met l'accent sur l'entraînement opérationnel. Les exemples de fonctions opérationnelles peuvent être intégrées à la formation :

- RDE/Utilisation du tir réel
- État de préparation
- Fonctions aux PO et aux PC
- Patrouille
- Surveillance mobile
- Renforcement
- Service en tant que force de réserve
- Sensibilisation aux mines
- EVASAN
- Fermeture (bouclage) d'un secteur

Toutes les fonctions susmentionnées doivent faire l'objet d'une formation, conformément aux ordres d'opération en vigueur.

#### **c. Instruction collective**

L'instruction collective dans la zone de la mission est une responsabilité de la FAA. Il faut établir des plans et des horaires, définir le but de la formation et superviser cette dernière. Une fois que les unités de la Brigade auront atteint les buts fixés, des exercices collectifs avec d'autres unités seront effectués.

L'instruction collective met l'accent sur l'entraînement et la préparation opérationnels. Cette instruction pourrait intégrer les éléments suivants :

- RDE/ROE's / Utilisation du tir réel
- État de préparation
- Fonctions aux PO et aux PC
- Patrouille
- Renforcement
- Emploi des forces de réserve

- Sensibilisation aux mines
- EVASAN
- Fermeture (bouclage) d'un secteur
- Exercices de poste de commandement

Toutes les fonctions susmentionnées doivent faire l'objet d'une formation, conformément aux ordres d'opération en vigueur.

## **XII. PROGRAMME ANNUEL TYPE D'ENTRAINEMENT AU SOUTIEN DE LA PAIX**

La FAA est une Force composée de brigades multinationales à haut niveau de préparation qui peuvent se déployer rapidement pour des opérations de soutien de la paix. Bien que la formation au soutien de la paix soit une responsabilité nationale, le personnel et les unités que fournit chaque pays à la FAA doivent être en mesure de fonctionner dans un environnement multinational et de coopérer avec des contingents d'autres pays, l'ONU, le CICR et les organisations internationales et non gouvernementales. Il est donc recommandé que les brigades de la FAA participent au programme de formation établi par le PLANELM.

Le programme annuel type de formation au soutien de la paix vise les buts suivants :

- Améliorer l'interopérabilité opérationnelle dans les OSP
- Diffuser les procédures et les concepts au sein des composantes de la FAA
- Uniformiser les procédures d'état-major
- Améliorer le travail d'état-major et la coopération dans un environnement multinational
- Uniformiser les procédures radio et autres procédures de communication
- Comprendre et maîtriser le système de commandement et de contrôle
- Comprendre et maîtriser la coopération civile et militaire
- Comprendre et maîtriser les aspects administratifs des opérations de soutien de la paix
- Comprendre et maîtriser les systèmes logistiques au sein de la FAA (stratégique, opérationnel et tactique)

### **Programme minimum (à préciser) :**

1. Conférences à l'intention des Commandants de Brigade
  2. Conférences des services et des bureaux d'état major
- Ces conférences se dérouleront en conjonction avec celles des Commandants de Brigade
3. Entraînement des PLANELM et des états-majors de brigades
  4. CPX/CAX

Les différents thèmes mentionnés ci-dessous seront discutés, étudiés et analysés au cours des conférences des Commandants de Brigade, des séminaires de formation des états-majors :

Déploiement/pré déploiement  
Opérations  
COCIMIC  
Logistique  
Redéploiement  
DDR,

## **XIII. PRINCIPES GENERAUX D'EVALUATION ET DE VALIDATION**

Les exercices et entraînements doivent permettre tant la préparation opérationnelle et le déploiement des unités de la FAA que leur évaluation à différents niveaux (tactique, opératif -de théâtre- et stratégique). Ils procurent un cadre de validation des procédures et des systèmes et chaînes de commandement (Cf. document séparé).

Les contributeurs internationaux, réunis au sein des communautés d'exercice comme « RECAMP », « ACOTA », « African Endeavour » etc... peuvent permettre, en coopération avec les instances responsables de l'UA et de la FAA :

- De jouer des exercices majeurs;
- De compléter les formations de haut niveau par le biais de séminaires et de groupes de travail;
- De mener une évaluation opérationnelle au niveaux opératif et stratégique.

ANNEXE : ETAPES DE LA FORMATION AU MAINTIEN DE LA PAIX

L'illustration qui suit montre les étapes de la formation au maintien de la paix :

